

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LAURENT VIDAL, ALAIN MUSSET

Les phénomènes de mobilité et de déplacement s'affirment comme des caractéristiques majeures de nos sociétés contemporaines. Pour autant, loin d'être fluides, homogènes ou linéaires, ces déplacements sont ponctués de temps, plus ou moins longs, d'attente. Qu'ils aient pour origine des raisons techniques, administratives ou politiques, de tels moments trouvent bien souvent une traduction spatiale : des territoires accueillent ces sociétés en attente.

Examiner ces territoires de l'attente et la multiplicité de formes qu'ils revêtent, en établir leurs dimensions, comprendre leurs statuts juridiques, leurs articulations avec l'espace environnant, leurs temporalités spécifiques, ainsi que la variété des jeux économiques et sociaux qui s'y déploient – tel est le défi que s'est donné un groupe d'historiens, géographes et sociologues réunis au sein de l'ANR TERRIAT¹.

Pour une telle enquête, les mondes américains, nés du déplacement (volontaire ou forcé) de populations d'origines diverses qui ont marqué de leur empreinte les territoires qu'elles se sont appropriés, s'offrent comme un terrain d'étude particulièrement adapté. Longtemps terre de refuge pour les persécutés de toutes confessions, puis Eldorado rêvé pour des millions d'immigrants, le continent américain est aujourd'hui encore le théâtre de nombreux déplacements humains : migrants quittant (ou fuyant) les campagnes pour des villes tentaculaires, clandestins franchissant les murs de la peur, réfugiés climatiques s'entassant dans des camps de la sécheresse ou des installations précaires (comme après Katrina).

Cet ouvrage est ainsi le socle commun d'une enquête (collective et interdisciplinaire) qui s'est donné pour objet d'étude, l'analyse des territoires de l'attente dans les sociétés américaines.

Le défi qu'il pose est celui d'un changement de paradigme analytique : aborder les territoires de l'attente, c'est prendre le parti d'un regard en creux, qui privilégie l'observation des situations liminaires, où s'éprouvent les limites de la société, de l'exercice du pouvoir d'État, et aujourd'hui, les limites de la modernité.

1. L'ANR TERRIAT est un projet quadriennal (2011-2014), financé par l'Agence Nationale de la Recherche (France). Sa dimension est clairement internationale et interdisciplinaire (voir le site : [<http://terriat.hypotheses.org>]).

Plus que jamais, pour une telle enquête, il importe de porter une attention particulière aux sens que recouvre chacun des termes inclus dans l'expression « territoires de l'attente ».

Si l'on retient les langues du continent américain comme clé d'entrée, nous constatons que l'espagnol et le portugais ne possèdent qu'un terme : « *espera* », qui recouvre deux sens nettement distincts – l'immobilité d'un côté, et l'espérance de l'autre. Nous retrouvons cette double acception dans la langue française avec les mots « attente » et « espérance. » La langue anglaise offre, pour sa part, trois mots ou expressions qui permettent d'appréhender de manière encore plus fine la variété des sens que peut recouvrir l'attente.

– *To hold on* : indique une coupure, un « temps mort », une suspension, un entre-deux, mais laisse entrevoir une promesse de reprise. Du fameux « *please hold-on* » à l'actuel *on hold marketing*.

– *To wait for* : indique une projection, un but à atteindre, un horizon d'attente. L'attente renvoie ici à une prédisposition psychologique, à un affect. Elle crée une tension, projetant vers le but à atteindre. « Le mot “waitier” [est] une variante normande de “guaitier” en ancien français. Attendre, c'est aussi “guaitier” ou guetter². »

– *Standstill* : point mort, situation dans laquelle quelque chose arrête de bouger ou de se passer. S'ajoute à cela aussi, une dimension juridique : délai suspensif dans les procédures juridiques.

Relevons que ces différentes définitions de l'attente contiennent en germe, de manière implicite ou explicite, des dimensions spatiales. L'immobilité est nécessairement localisée : elle renvoie donc au lieu où se vit cette attente (qu'il soit clos, saturé ou contraignant), lieu où l'homme fait souvent l'expérience de la tyrannie de la spatialité. L'espérance, quant à elle, se cristallise souvent autour d'un lieu désiré, imaginé, rêvé (depuis la fameuse cité de Dieu de Saint-Augustin, en passant par l'île d'utopie de Thomas More jusqu'aux avatars contemporains des pays d'abondance pour les migrants des pays pauvres). Ce lieu distant envahit le présent en le phagocytant en quelque sorte, c'est-à-dire en le vidant de sa substance temporelle et spatiale³. On mesure dès lors combien ces territoires de l'attente induisent ou contraignent des possibilités d'action : rêvés, ils engendrent la mobilité; subis, ils imposent l'immobilité.

Si l'on s'intéresse désormais de manière plus précise à la notion de « territoire », telle qu'elle est utilisée dans l'expression « territoires de l'attente », ces derniers apparaissent, au premier regard, sous deux formes nettement distinctes :

– Celle d'un espace clos, séparé, distinct, possédant une forte visibilité. Il est marqué par un usage social quasi exclusif qu'encadre un dispositif juridique spécifique. Il est pensé pour la mise en attente temporaire de groupes en déplacement – qu'il s'agisse de raisons administratives ou politiques, médicales ou humanitaires – mais aussi pour

2. EDWARDS M., *Éloge de l'attente*. T. S. Eliot et Samuel Beckett, Paris, Belin, 1996, p. 65.

3. Thomas Mann, évoquant un homme attendant la distribution hebdomadaire du courrier, notait : « On dit que l'attente est toujours longue. Mais elle est aussi bien ou même plus exactement courte, parce qu'elle dévore des quantités de temps, sans qu'on les vive, ni les utilise pour elles-mêmes. On pourrait dire que celui-qui-ne-fait-qu'attendre ressemble à un gros mangeur dont le tube digestif chasserait la nourriture en quantité sans en tirer la valeur nutritive. » (*La Montagne magique*)

séparer les groupes en attente du reste de la société environnante. Citons ici : le lazaret, l'hospice d'immigrants, la zone d'attente, le camp d'exilés ou de réfugiés.

S'il fallait ici retenir une forme qui incarne ces territoires, ce pourrait être l'île (« objet inconstant⁴ » selon Franck Lestringant). En effet, dans un premier temps, ce sont les îles qui sont privilégiées pour l'installation de lazarets ou d'hospices d'immigrants. L'île présente l'avantage d'être spatialement distincte du continent. Elle crée donc l'illusion d'un territoire séparé, extérieur, sorte de sas pour trier les candidats à l'entrée sur le territoire national.

Et beaucoup de ces territoires clos de l'attente se vivent sur le mode de l'insularité. Ainsi le camp (de réfugiés, de transit) se présente-t-il et s'administre-t-il sous la forme d'une île, distincte juridiquement des règles de droit ordinaires. Aujourd'hui, les zones d'attente sont encore des fictions juridiques, puisqu'elles permettent de traiter une personne qui se trouve physiquement dans le pays comme si elle était à l'extérieur du pays.

– L'autre forme que prennent ces territoires, c'est celle d'un espace ouvert mais pourtant contraignant ou saturé : celui des clandestins ou des embouteillés, par exemple.

La situation de l'attente crée un usage inattendu de cet espace, qui vient se superposer (transitoirement) à son usage ordinaire. L'attente est l'une des modalités d'usage de ces espaces : elle ne les définit pas. Par ailleurs, elle n'est encadrée par aucun dispositif juridique spécifique. Il est difficile de donner une liste exhaustive de ces formes territoriales plus ouvertes qui, pour un temps occasionnel ou répétitif, accueillent des groupes en attente : hier, l'auberge et le port, mais aussi le pont du navire de l'émigrant, aujourd'hui, la gare routière ou l'aéroport, le *check point*. Cela va des villes de frontière où les clandestins cherchent un moyen pour franchir le mur ou les barbelés, jusqu'à la voie rapide ou l'autoroute urbaine embouteillée ou la salle d'attente d'un service administratif, où naissent des solidarités éphémères et s'installe une économie de l'attente.

Si cette notion n'avait été quelque peu galvaudée, il serait possible d'inscrire cette analyse dans la perspective de l'étude des « espaces autres », les fameuses hétérotopies dont Michel Foucault signalait l'importance dès 1967, puisque bien souvent ce sont des espaces ordinaires qui pour un temps (d'attente) sont investis d'un autre sens, social et symbolique⁵.

Tous ces territoires, clos ou ouverts, vivent l'attente sur le mode du transitoire. Et c'est justement dans ces transitions, dans ces entre-deux, que prennent forme, de manière inopinée, inattendue, des *coalescences* (pour reprendre ici un concept d'Émile Durkheim que le sociologue Henri Desroche propose justement d'appliquer à une sociologie de l'attente⁶). Ces coalescences, qui échappent la plupart du temps à toute tentative de contrôle, définissent de nouvelles lectures de l'espace et de ses potentialités, de nouveaux rapports au temps, de nouvelles solidarités... en somme, de nouvelles identités.

4. LESTRINGANT F., *Le livre des îles. Atlas des récits insulaires de la Genèse à Jules Verne*, Paris, Droz, 2002, p. 13.

5. FOUCAULT M., « Des espaces autres. Hétérotopies », dans *Dits et Écrits 2*, Paris, Gallimard, 2001, p. 752-762.

6. DESROCHE H., *Sociologie de l'espérance*, Paris, Calmann-Lévy, 1973 ; DESROCHE H., *Dieux d'hommes. Dictionnaire des messianismes et millénarismes de l'ère chrétienne. Contribution à une sociologie de l'attente*, Paris, Mouton, 1969.

Un fait social total

L'attente, telle qu'elle se vit, se déroule, se pratique, dans les territoires de l'attente doit être appréciée comme un « fait social total. » Elle met en effet en jeu de multiples dimensions :

- *psychiques* : l'attente peut être inhibitrice ou exaltante,
- *physiologiques* : l'attente s'expérimente à travers le corps : soit ce dernier est un mal nécessaire qu'il faut masquer, cacher – l'espace du clandestin – soit il est comprimé, maltraité, dans des espaces clos. L'expérience de l'attente est donc corporelle.
- *sociales* : l'attente est créatrice de coalescences, d'expériences sociales inattendues,
- *économiques* : des activités sont pensées en fonction des temps d'attente : vendeurs ambulants sur les autoroutes urbaines embouteillées, aubergistes, passeurs... sans parler du « *on hold marketing*. »

- *juridiques* : nous retrouvons ici le *standstill*, comme délai suspensif, ou la notion d'état d'exception⁷.

- *sensibles* : l'attente provoque une autre perception du temps par l'appréciation de sa durée – celle-ci, nous rappelle Bergson, est du temps vécu, temps élastique qui s'étire, s'accélère ou se contracte selon les situations. Dans ces espaces confinés, passé, présent et futur sont définis d'une autre manière. En effet, loin d'être un temps mort, le temps de l'attente est un temps de réinvention de la temporalité : la situation de crise qui a conduit à la mise en attente oblige l'individu, le groupe, la communauté, à repenser les catégories de temps qui lui permettent d'agir sur le présent et de se projeter dans le futur.

- *culturelles* : l'attente est aussi un moment d'acculturation,
- *géographiques* : l'espace contraignant ou aux ressources à découvrir,
- *politiques* : dans les zones d'exception, le pouvoir s'exerce d'une autre manière.

De ce point de vue là, rendre compte de l'attente, c'est-à-dire de ce qu'il se passe quand il ne se passe rien (ou qu'il n'est censé rien se passer)⁸, c'est endosser une démarche poétique, puisque la poétique ambitionne justement la compréhension globale, conjointe et instantanée d'une situation⁹. Et pourquoi dès lors ne pas retenir comme définition opératoire d'un territoire de l'attente, cette formule de René Char : « une enclave d'inattendus et de métamorphoses¹⁰ » ; ou cette autre qui pourrait décrire la localisation des

7. AGAMBEN G., *Homo sacer II, 1. État d'exception*, Paris, Seuil, 2003.

8. Cette question a été posée par Jean Duvignaud, Paul Virilio et Georges Perec dans le numéro de la revue *Cause Commune* (« le pourrissement des sociétés », 1975) dans lequel Perec publia sa « tentative d'épuisement d'un lieu parisien ».

9. Dans *Approches de la poésie*, Roger Caillois définit ainsi la poétique : « J'appelle "poétique" l'ensemble de ces "signes" d'intelligence qui, au-delà des mots et des poèmes, mais les y incluant à titre d'intercesseurs privilégiés, au-delà des objets, des choses, des émotions, des situations, donne à chacun l'espace d'une seconde la perception d'une énigme dont il pressent non sans candeur qu'il est le seul à posséder la clé. », Paris, Gallimard, 1978, p. 254. Cette sensation de perception intégrale nous renvoie à la fameuse thèse n° V de Walter Benjamin : « L'image authentique du passé n'apparaît que dans un éclair. Image qui ne surgit que pour s'éclipser à jamais dès l'instant suivant. La vérité immobile qui ne fait qu'attendre le chercheur ne correspond nullement à ce concept de la vérité en histoire. » « Thèses sur le concept d'histoire », 1940, dans *Écrits français*, Paris, Gallimard, 1991, p. 341.

10. CHAR R., *Feuillets d'Hypnos*, n° 213 (recueil de poèmes publié en 1946).

territoires : « au centre de l'écart¹¹ ». Il y a aussi Aimé Césaire : « Le non-temps impose au temps la tyrannie de sa spatialité¹². » Il ne s'agit pas de les prendre comme des affirmations absolues, mais comme des invitations à interroger les liens qu'elles soulignent, des aiguillons ou des « intercesseurs¹³ ».

Mais il importe aussi de lever un doute sur un écueil possible. En effet, l'attente peut être une métaphore facile pour décrire bon nombre de situations sociales. Or, tout n'est pas attente, et tout n'est pas territoire de l'attente. Dans le cadre de ce projet, intitulé : « sociétés, mobilités, déplacements », les territoires de l'attente désignent spécifiquement les espaces destinés volontairement ou servant involontairement à la mise en attente de populations déplacées ou en déplacement. Il y a donc une dimension collective nécessaire (et de ce point de vue, même le clandestin n'est pas seul, puisqu'il va chercher à activer un réseau).

Champs d'études

Ce projet se propose de défricher plus particulièrement trois champs d'études, qui s'offrent comme autant d'opportunités pour expérimenter un changement de focale analytique, non plus mobilisée par l'observation des mobilités, des déplacements et autres migrations, mais par les temps d'arrêt, de pause et d'attente qui ponctuent ces flux. Au croisement de regards disciplinaires complémentaires (géographie, histoire, sociologie et littérature), il convient désormais de décrire et comprendre les territoires qui accueillent ces temps d'attente, et les jeux sociaux et identitaires qui s'y déploient.

– Typologie des territoires de l'attente : il s'agit ici d'analyser les configurations territoriales des situations d'attente en comparant deux modalités de l'attente : celle dramatique et exceptionnelle des émigrants, migrants et réfugiés, et celle plus ordinaire qui prend place dans les brèches qui s'ouvrent dans le quotidien des sociétés. Il s'agit également de dresser une typologie des territoires qui abritent des situations d'attente : depuis le camp – spécialement dessiné et destiné à cette fonction – jusqu'à la voie rapide urbaine embouteillée, sans oublier non plus les paysages de la clandestinité. Il convient également de décrire et comprendre l'évolution de ces formes dans le temps. Peut-on relever des invariants ou des constantes de la multiplicité des formes spatiales que revêtent ces territoires de l'attente ? Quelles sont les formes sociales qui s'y déploient ? De quels statuts juridiques relèvent ces territoires ?

– Économie de l'attente : il s'agit ici de s'interroger sur l'ordinaire des jours ou des heures dans un lieu d'attente : quelles activités sociales ou économiques naissent dans ces lieux confinés où est éprouvée l'expérience d'un « temps élastique¹⁴ » ? Entre la prostitution et la vente ambulante, il importe de décrire et comprendre les formes spatiales de la « débrouillardise ». Un pan important du questionnement concerne l'étude des transformations sociales dans ces territoires de l'attente : l'expérience de l'exil et des

11. CHAR R., *Aromates chasseurs*, Paris, Gallimard, 1975.

12. CÉSAIRE A., *Moi, Laminaire*, Paris, Seuil, 1982.

13. CAILLOIS R., *op. cit.*

14. BEAUD S., « Un temps élastique », *Terrain*, N° 29, « Vivre le temps », septembre 1997, p. 43-58.

camps conduit parfois à un bouleversement des modèles sociaux. De tels bouleversements concernant l'économie des sociétés peuvent-ils être observés dans les camps de migrants des Amériques ? Il s'agit aussi de prendre la mesure du désœuvrement social : Giorgio Agamben démontre en effet combien le *désœuvrement* peut être perçu comme un paradigme des formes modernes de gouvernement des hommes : les États modernes ont ainsi fait du désœuvrement un mode de gestion des multitudes humaines, et notamment des migrants¹⁵. Mis en situation d'attente, dans des lieux spécifiques, où aucune activité économique légale ne leur est possible, leur inutilité sociale devient patente – chaque individu se retrouvant seul, nu, face à l'administration d'État. Les territoires de l'attente s'enrichissent donc de cette autre dimension : ce sont aussi des espaces de désœuvrement. Comment se manifeste cette gestion administrative du désœuvrement ?

– Mémoires et identités : les territoires de l'attente ne sont pas ces « non-lieux » que Marc Augé évoquait en 1992, rangeant dans cette catégorie les espaces ne créant « ni identité singulière, ni relation, mais solitude et similitude¹⁶ » : à titre d'exemple, il citait le camp de transit. Nous savons qu'il n'est pas possible de maintenir une telle définition : dans ces territoires, « lieux d'un possible espace public¹⁷ », même si un sentiment d'incertitude domine, des identités peuvent pourtant prendre forme. Celles-ci n'effacent pas nécessairement les identités antérieures : elles sont au contraire une ressource supplémentaire dans laquelle viennent puiser les individus en fonction de leurs besoins, et des stratégies sociales qu'ils définissent pour faire face à ce temps incertain. Il s'agit donc de décrire la variété des identités qui naissent dans le partage de l'attente en un lieu confiné, par des individus qui ne se connaissent pas nécessairement, mais qui sont soudain liés par une communauté de destin. En situation de fragilité, cette invention identitaire peut consister à réactiver d'anciens cadres – religieux, ethniques – censés offrir une sécurité¹⁸. D'ailleurs, les musées qui ont été organisés à partir des sites d'Ellis Island aux États-Unis, lieu de transit, d'attente et d'espoir minutieusement décrit entre autres par Georges Perec¹⁹ ou de l'*Hospedaria dos Imigrantes* à São Paulo²⁰ témoignent de l'importance de ces lieux dans la formation identitaire des immigrants.

Aujourd'hui, ces territoires de l'attente (en dehors des espaces embouteillés et des aéroports) sont majoritairement occupés par les *hommes lents* dont parle Milton Santos²¹, c'est-à-dire les pauvres de la planète, les exclus de la vitesse que la globalisation impose à tous et à toute chose. Évidemment, il ne s'agit pas d'opposer l'attente à la vitesse, ce serait une grave erreur. En revanche, dans ce monde globalisé, caractérisé par un « temps désorienté », les espaces de l'attente, nous l'avons dit, sont des lieux de reformulation

15. AGAMBEN G., *Homo Sacer*, II, 2, *Le Règne et la Gloire. Pour une généalogie théologique de l'économie et du gouvernement*, Paris, Seuil, 2008.

16. AUGÉ M., *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité*, Paris, Seuil, 1992, p. 130.

17. AGIER M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, p. 102.

18. KAUFMANN J.-C., *L'invention de soi, une théorie de l'identité*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 2005.

19. PEREC G., *Ellis Island*, Paris, POL, 1995.

20. MOURA S., *Memorial do Imigrante. A imigração no estado de São Paulo*, São Paulo, Imprensa Oficial, 2008.

21. SANTOS M., *A natureza do espaço: técnica e tempo, razão e emoção*, São Paulo, Hucitec, 1996.

du rapport au temps. Comment dès lors penser l'ancrage territorial de ces identités et de ces mémoires ?

Cet ouvrage est organisé en cinq parties : « Généalogie et enjeux des situations d'attente », qui vise à présenter l'attente comme état de la mobilité ; « Quand l'attente définit le territoire », qui réfléchit aux implications spatiales des situations d'attente ; « Pratiques sociales et jeux spatiaux dans les territoires de l'attente », qui s'interroge sur la façon d'habiter les territoires de l'attente ; « Des identités en question dans les territoires de l'attente », qui questionne les mutations identitaires à l'œuvre dans les situations d'attente ; « Mémoire, patrimoine et muséalisation des territoires de l'attente », qui analyse la façon dont ces territoires de l'attente peuvent faire l'objet de pratiques patrimoniales et de politiques mémorielles.